

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 8, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les personnes auxquelles ont été remis des exemplaires de la pétition contre les fortifications sont invitées à les rapporter dans nos bureaux.

Lyon, 4 janvier 1844.

Le ministère a promis, dans le discours du trône, d'établir enfin l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Ce n'est là qu'une vaine promesse, on le comprendra si l'on veut se rappeler ce qui s'est passé depuis la révolution de juillet. Les premières années du nouveau gouvernement ont nécessité d'impérieuses dépenses, nous le savons : l'armée a dû être mise sur un pied respectable ; le matériel a été augmenté bien plus pour satisfaire aux desirs de la nation qui voulait se tenir prête pour la guerre qu'en vue de cette guerre même, que le pouvoir était décidé à éviter au prix des plus durs sacrifices, du plus triste abaissement. Mais depuis dix ans les impôts ont continuellement augmenté, les patentes surtout ont doublé, triplé, quadruplé même dans certaines localités et pour quelques industries ; à l'exception de l'occupation de l'Algérie et des menaces peu sérieuses de M. Thiers, la guerre n'a pas grevé notre budget, et, si on l'eût voulu avec quelque sincérité, les dépenses n'eussent pas dépassé les recettes.

An lieu de cet équilibre dont on jette aujourd'hui à la nation la trompeuse espérance, nous avons vu le gouffre du déficit s'ouvrir, puis se creuser chaque année davantage. On aurait pu le combler, soit en réduisant le chiffre d'une armée formidable et incontestablement trop nombreuse pour un pays dont les ministres avaient pris pour devise : La paix partout ! la paix toujours ! soit en réduisant le taux de la rente, opération sollicitée depuis long-temps et sans cesse ajournée dans un intérêt qui n'est pas celui de la nation. On a repoussé tour à tour ces deux moyens. Le pouvoir se défiait du pays ; il lui fallait une armée puissante pour le maintenir au besoin ; il craignait de se brouiller avec les porteurs de rentes, et il ne voulait pas convertir le cinq pour cent. Ainsi, toujours l'intérêt du pouvoir l'emportait sur celui de la nation.

Espère-t-on qu'il en sera autrement à l'avenir ? Mais de simples paroles ne le prouveront pas ; il eût été convenable, si l'on eût été sincère, de dire sur quelles dépenses porteraient les réductions, en même temps qu'on exprimait l'espérance d'un équilibre. Il se peut que l'on présente cette année, par extraordinaire, un budget dont les deux totaux se balancent sur le papier ; mais quelle garantie donnera le ministère contre l'invasion des crédits supplémentaires, ce chapitre obscur dont le chiffre vient chaque année détruire l'économie du budget ? Qui nous répondra que le prix des fourrages n'augmentera pas au milieu de l'abondance, que le ministre de la guerre ne voudra pas innover encore dans l'armement ou dans la coiffure ? La responsabilité ministérielle existe-t-elle en réalité et peut-elle rassurer le pays sur les dilapidations ? Hélas ! pas plus désormais que par le passé. Les chambres, constituées comme elles le sont, exercent-elles d'une manière sérieuse leur droit d'examen sur les dépenses autorisées par

ordonnance sous le nom de crédits supplémentaires ? ne les votent-elles pas toutes quand l'argent est dépensé ?

Il y a deux manières d'équilibrer le budget : augmenter les impôts pour obtenir des recettes plus élevées, ou diminuer les dépenses. Le premier moyen serait, à notre avis, peu goûté par les contribuables, quelque facile qu'il soit, et le ministère ne recueillerait pas de grandes actions de grâces pour l'avoir employé ; le second ne semble guère du goût de nos gouvernants.

Des économies ! Mais, s'ils en voulaient faire, ils commenceraient par supprimer le traitement de nos ambassadeurs qui restent tranquillement à Paris et laissent la France sans représentant, les nationaux sans appui dans des pays où de graves événements rendent l'un et l'autre nécessaires ; ils effaceraient du budget les appointements de ces nombreux professeurs dont les chaires sont occupées par des suppléants ; ils demanderaient aux chambres de retirer les émoluments des fonctionnaires publics députés, dont l'absence fait dire à bon droit ou que le personnel est trop nombreux, ou que l'administration des affaires languit et souffre ; ils cesseraient de subventionner, soit à Paris, soit dans les départements, toutes ces feuilles occupées à déverser l'injure et la calomnie sur tous les hommes qui combattent le pouvoir loyalement, à la tribune ou dans la presse.

Mais ils ne feront rien de cela ; le traitement des fonctionnaires, le salaire des écrivains vendus, c'est l'arche sainte à laquelle on ne saurait toucher sans compromettre le sort du pouvoir qu'ils soutiennent. La promesse d'un équilibre entre les recettes et les dépenses n'est qu'un leurre destiné à faire passer le projet de dotation en faveur de M. le duc de Nemours. Attendez un peu que la dotation soit votée, — si jamais elle peut l'être, — que la session soit finie, et vous verrez revenir cette longue suite de crédits supplémentaires pour toutes sortes de travaux commencés, en cours d'exécution, etc., qui remplissent tous les jours la partie officielle du *Moniteur*, et qui depuis la dernière session ne se sont pas montés à moins de quarante millions.

Nous ne savons si la chambre se laissera prendre ou feindra de croire aux promesses dont on nous berce ; quant au pays, il ne s'y trompe pas ; il sait trop ce qu'on a fait jusqu'ici pour ne pas comprendre ce qu'on veut faire encore ; il ne croit pas à la sincérité d'un cabinet qui l'a trompé toujours ; il ne croit pas aux projets d'économie émis par des hommes qui, durant une longue paix, n'ont su créer que le déficit.

Paris, le 3 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre vient de terminer la nomination des membres de la commission de l'adresse et la discussion qui a précédé cette nomination.

On avait calculé que, d'après la manière dont le sort avait reparti les députés dans les bureaux, cinq bureaux devaient nommer des hommes de l'opposition, si tous les députés de l'opposition s'étaient rendus à leur poste. En effet, quatre bureaux étaient presque exclusivement composés de serviteurs du ministère, et dans les cinq autres les voix des hommes indépendants

devaient évidemment donner l'avantage à l'opposition. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. L'opposition ne l'a emporté que dans trois bureaux, et dans les six autres le ministère a obtenu des commissaires qui lui sont favorables.

Dans le 1er bureau, c'est M. Saint-Marc Girardin qui a été nommé sans grande contestation. Il a expliqué comment il entendait la liberté de l'enseignement en homme qui fait partie de l'Université, mais de façon cependant à ne pas blesser les gens qui réclament cette liberté.

La discussion a été vive dans le 2e bureau. Elle a été vigoureusement soutenue par M. Duvergier de Hauranne, qui a attaqué la politique de M. Guizot en homme qui depuis long-temps a rompu avec lui. M. Nisard, employé du ministère de l'instruction publique, a parlé dans un sens contraire ; il a défendu le cabinet, il l'a loué, il a trouvé sa politique excellente. Au scrutin, M. Nisard a obtenu 19 voix ; M. Duvergier de Hauranne 18, M. de Tracy 7, et il s'est trouvé un billet blanc dans l'urne. Ce billet, qui émanait, dit-on, de M. Ledru-Rollin, établissait une égalité parfaite entre les forces du parti ministériel et les forces de l'opposition. A un scrutin de ballottage, M. Duvergier de Hauranne l'eût emporté par bénéfice d'âge. Nous ne connaissons pas les raisons qui ont pu déterminer l'honorable député de la Sarthe à perdre ainsi sa voix.

Le 3e bureau a nommé M. Ducos, qui a obtenu 20 voix contre M. Schneider 19. C'est dans ce bureau que se trouvait M. Berryer. L'un de ses collègues, M. Armez, ayant fait allusion au voyage à Londres et demandé qu'à cette occasion on insérât dans l'adresse une phrase de protestation contre les espérances d'un parti renié par la France, M. Berryer lui a répondu que le moment ne lui paraissait pas venu d'engager cette discussion ; que, s'il avait enfreint les lois de son pays, il était prêt à répondre de sa conduite devant les tribunaux ; que, quant à ses sentiments politiques, il lui semblait plus convenable d'en rendre compte à la chambre, et qu'il n'y manquerait pas s'il était interpellé devant elle. Cette explication a été trouvée convenable par le bureau.

M. Desmousseaux de Givré a été nommé par le 4e bureau par 24 voix sur 38.

Dans le 5e bureau, il s'est passé quelque chose d'assez significatif. M. Bignon et M. le maréchal Sébastiani se sont trouvés en présence, et c'est M. Bignon qui l'a emporté par 20 voix contre 17. M. Bignon était le candidat de l'opposition, qui lui a surtout donné pour mission de s'enquérir jusqu'à quel point il était vrai que la France pût compter, ainsi que cela lui a été annoncé dans le discours de la couronne, sur le rétablissement d'un équilibre parfait entre les recettes et les dépenses.

M. Bethmont, dont on accusait le silence, a fait brillamment son début dans le 6e bureau en se prononçant avec énergie contre la dotation. Aussi a-t-il été nommé commissaire par 21 voix. M. Vitet, son concurrent, qui avait refusé de s'expliquer sur cette question, n'en a réuni que 16 ; 3 voix se sont portées sur M. Muret de Bord qui avait également parlé contre la dotation. On doit se souvenir que déjà nous avons indiqué cette disposition du député de Châteauroux.

Le 7e bureau a nommé M. Baume, ministériel ; il lui a donné 23 voix. M. Baume a été préféré à M. Thiers, qui n'a réuni que 16 suffrages. On racontait, à l'issue de la discussion des bureaux, un incident assez curieux qui s'était passé dans ce bureau. M. Garcias, député des Pyrénées-Orientales, se vantait, dans un groupe de députés de l'opposition, d'avoir donné sa voix à M. Thiers. « C'est bien dommage, lui dit un de ses collègues, que je vous aie vu montrer votre billet à M. Guizot, et que sur ce billet il n'y eût pas d'autre nom que celui de M. Baume. »

M. Hébert l'a emporté, dans le 8e bureau, sur M. de Tocqueville, par 17 voix contre 11.

Dans le 9e bureau, ce n'est qu'au scrutin de ballottage que la

FEUILLETON DU CENSEUR — 5 JANVIER.

Faculté des Lettres de Lyon.

COURS DE PHILOSOPHIE.

De l'existence de Dieu. — Comment Dieu a été conçu par toutes les grandes religions de l'antiquité.

Dans son cours de l'année dernière, M. Bouillier a passé en revue toutes les notions qui dérivent de la raison impersonnelle, et il les a ramenées à celle de substance, de cause, de temps, d'espace, d'ordre, de bien et de beau, puis il a étudié chacune d'elles sous le point de vue subjectif et sous le point de vue objectif tout ensemble. Il se propose cette année-ci de pénétrer plus avant encore dans cette dernière voie, et de rechercher si Dieu existe, quelle est son essence, quels sont ses attributs et quels rapports il soutient avec le monde.

Nous résumerons en deux mots les idées intrinsèques, si l'on peut ainsi dire, qu'il a émises sur l'existence de Dieu, parce qu'elles ont déjà trouvé leur place dans ces colonnes en d'autres circonstances.

On a cherché mille fois à établir l'existence de Dieu, tantôt en parlant de l'existence du monde, tantôt en parlant de l'ordre qui préside à sa distribution, c'est-à-dire, tantôt par la preuve cosmologique, tantôt par la preuve physico-théologique, pour parler comme Kant ; mais ces deux preuves n'ont pas plus de valeur l'une que l'autre. En effet, l'expérience ne nous montre partout que le fini : donc l'idée d'un Dieu infini ne peut nous venir d'elle ; l'expérience nous donne l'idée de succession, mais nullement celle de causalité : donc elle ne saurait justifier l'affirmation d'un Dieu quel qu'il soit.

Il faut dire la même chose des prétendues preuves qu'on a voulu tirer du raisonnement et mettre sous la forme syllogistique. Dans tout bon syllogisme, le moyen terme est contenu dans le grand, et le petit dans le moyen. Or, pour parler plus intelligiblement, la conclusion ne dépasse pas les prémisses. Or, qu'est-ce qu'il y a dans la conclusion de la preuve d'infinité, les prémisses ne pourront pas dépasser la conclusion, et d'un autre côté elles ne pourront pas être dépassées par elle, d'après la règle que nous venons de poser. Reste donc qu'elles l'égalent ; mais dans ce dernier cas il y a cercle vicieux, car il n'y a que l'infini qui puisse égaler l'infini.

Dieu existe ; mais nous ne le savons ni par l'observation ni par le rai-

sonnement. Nous le savons par la raison, nous le voyons, ce Dieu, d'une vue immédiate et dans une intuition pure. Il serait aussi absurde de nier sa réalité que de nier celle du temps et de l'espace, du bien et du beau, que nous ne pouvons ni voir matériellement ni prouver, et auxquels néanmoins nous croyons tous. L'idée de l'infini est tellement inhérente à la nature de l'homme, qu'elle existe dans chacun de nous sans exception, et que nulle époque n'y a été étrangère. S'il y a eu progrès d'une religion à une autre, ce progrès n'a pas consisté à passer de l'idée d'un dieu multiple et fini à celle d'un dieu infini et unique, mais à éclaircir de plus en plus l'idée de cette unité et de cette infinité même. Il n'y a donc point de preuves de l'existence de Dieu, il se montre et ne se démontre pas ; il n'y a donc jamais eu, à proprement parler, de polythéisme, mais un monothéisme admirable par lequel toutes les religions se touchent et se donnent la main au sein d'une véritable catholicité. Suivons M. Bouillier dans la preuve de cette dernière assertion.

La religion de l'Inde, la plus ancienne de toutes, peuple d'une innombrable foule de dieux et les montagnes et les vallées et les fleuves de ce vaste pays ; mais cette multiplicité de dieux est moins réelle qu'apparente, car ils ne sont point indépendants les uns des autres et se résolvent tous dans le sein de l'auguste Trinité. Cette Trinité ou Trimourti, comme ils l'appellent, est composée de Brahmâ le créateur, de Vishnou le conservateur, de Siva le destructeur et le rénovateur des formes, et se résout à son tour dans une unité suprême dont tout le reste n'est qu'une manifestation.

« Brahm, disent les Védas, cette Bible de l'Inde, est l'Etre éternel, l'Etre par excellence, se révélant dans la félicité et dans la joie. Le monde est son nom, son image ; mais cette existence première qui contient tout en soi est seule réellement subsistante. Tous les phénomènes ont leur cause dans Brahm ; pour lui, il n'est limité ni par le temps ni par l'espace ; il est impérissable ; il est l'âme du monde, l'âme de chaque être en particulier. Cet univers est Brahm, il vient de Brahm, il subsiste dans Brahm et il retournera dans Brahm. »

« Brahm ou l'Etre subsistant par lui-même est la forme de la science et la forme des mondes sans fin. Tous les mondes ne sont qu'un avec lui, car ils sont par sa volonté. Cette volonté éternelle est innée en toutes choses ; elle se révèle dans la création, dans la conservation et dans la destruction, dans le mouvement et dans la forme du temps et de l'espace. »

Dans l'Inde comme ailleurs, l'imagination antique s'est complue à personnifier les attributs de Dieu : elle a supposé à Vishnou une foule d'incarnations par voie d'émanations successives ; mais, loin de méconnaître

l'unité et l'infinité de l'Etre nécessaire, elle a bien plutôt absorbé toutes choses en lui. On peut reprocher avec plus de raison à la religion indienne d'être panthéiste que d'être polythéiste.

Pour la religion persane, elle semble, au premier abord, avoir pour fonds la sombre dualité d'Ormuzd et d'Ahriman, trônant, l'un dans le royaume du bien et de la lumière, l'autre dans celui du mal et de la nuit ; mais en y regardant de plus près, on découvre au-dessus d'eux une unité suprême, un être créateur de tous les êtres et incarné lui-même, pour parler le langage du Zend-Avesta. Cet être est Zervane-Acherène, qui a fait la lumière et toléré les ténèbres, mais qui doit un jour absorber celles-ci dans celle-là, le mal dans le bien, et étendre sur toutes choses le règne éternel de la lumière et de l'amour. Mithra, une forme d'Acherène, son verbe et sa parole, le rédempteur et le sauveur, le soleil de sa grâce, servira de médiateur entre Dieu et le monde, et fera rentrer dans son sein la création purifiée et transformée.

Il y a tant d'analogie entre ce personnage de Mithra et celui de Jésus, que les vieilles religions de l'Orient, avant de rendre les armes au christianisme et de se coucher dans leur sépulture éternelle, ne trouveront rien de mieux à faire que de lui opposer ce dieu persan et de réhabiliter son culte dès long-temps tombé en désuétude.

Même multiplicité de dieux dans l'Egypte que dans la Perse et que dans l'Inde. Dans ce pays, la puissance du règne animal est formidable, et l'homme ne saurait lutter contre elle ; il possède de plus un instinct prophétique qui lui fait pressager d'une manière infallible les changements des saisons, les crues du Nil et d'autres choses semblables ; de sorte que l'Egyptien, à l'aspect de cette puissance et de cette intelligence qui le dépassent, se prend à fléchir le genou et à incliner la tête devant les divinités mystérieuses qui en sont douées. Mais il ne s'arrête pas au culte de ces dieux particuliers, et ne les considère pas, suivant toutes les apparences, comme des dieux indépendants. Ainsi que tous les peuples enfants, il conçoit, et c'est une conception pléiade de profondeur, que l'univers est un animal immense qui abreuve tous les êtres à ses intarissables mamelles, et que ceux-ci ne possèdent l'existence que par la participation à l'universelle vie.

L'Egypte a en cette foi ou quelque autre foi semblable. Il suffirait, pour l'attester, de ces temples aux vastes assises et aux dimensions colossales, qui ne peuvent avoir été bâtis que par des hommes qui portaient dans leurs têtes la conception d'un dieu gigantesque et cherchaient à la réaliser, autant que possible, par l'audace de leurs monuments. Bien plus, on lisait, au rapport de Plutarque et de Proclus, sur le fronton de l'un de ces édi-

nomination du commissaire a pu avoir lieu. Lors des deux premiers tours, M. Delessert et M. Billault ont obtenu chacun 20 voix, et les députés de l'opposition déplorèrent que M. le général Subervie, qui, disait-on, avait hier trouvé le temps d'aller porter ses hommages aux Tuileries, ne l'eût pas trouvé aujourd'hui pour venir donner sa voix à M. Billault, qui, au scrutin de ballottage, a perdu des voix par suite de défections qui sont demeurées inexplicables pour tout le monde.

Ce qu'il y a eu de plus important dans ce bureau, c'a été la déclaration faite par M. d'Haussonville, gendre de M. le duc de Broglie, qu'il considérerait la présentation d'un projet de dotation comme très-dangereuse dans l'état actuel des esprits. Pareille déclaration a été faite, dans son bureau, par M. Darblay, autre député ministériel. MM. Duchâtel et Lacave-Laplagne, interpellés sur les projets du gouvernement à cet égard, ont répondu que le discours de la couronne gardant le silence sur ce point, ils ne se croyaient pas obligés de s'expliquer sur une question que les partis seuls jusqu'à présent avaient soulevée.

A la chambre, l'opinion générale était que ce qui venait de se passer dans les bureaux tuait l'affaire de la dotation, et que très-probablement les ministres se rendraient ce soir auprès du roi pour lui faire connaître qu'en présence des dispositions du parlement, il leur paraissait impossible de présenter un projet de dotation.

Le temps nous manque pour parler aujourd'hui de ce qui a été dit sur les affaires d'Espagne, sur le droit de visite et sur plusieurs autres questions qui ont été abordées dans les bureaux. Nous y reviendrons demain.

LES DISCOURS DU NOUVEL AN AUX TUILERIES.

Paris, 2 janvier 1844.

Deux fois par an, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai, la salle du Trône, aux Tuileries, retentit de harangues où la grammaire française, la franchise et la modestie reçoivent d'étranges affronts. Les courtisans parlent tout haut et font à la royauté un piédestal magnifique. D'un autre côté, la royauté ne peut se dispenser d'y monter et de se faire allégoriquement couronner par une postérité anticipée. Le moyen pour les fonctionnaires de faire autrement? S'ils ne se bornaient à encenser la couronne, le ministère leur répondrait d'un ton cassant : Je veux des hommages et non des leçons, et nous destituons les personnages officiels qui s'avisent de débiter aux princes autre chose que des flatteries.

Le premier harangueur qui se présente, c'est le nonce du pape, qui parle au nom du corps diplomatique. M. le nonce nous apprend que la religion et l'ordre public sont les sources uniques du bien-être des nations. Cette formule est commode; elle convient aux malheureux Romagnols comme à l'Angleterre, aux Cosaques aussi bien qu'aux Allemands et aux Espagnols. La liberté est soigneusement exclue du nombre des sources du bien-être des nations. Quant au français, le nonce le traite cruellement, et en cela il est le représentant fidèle des nations étrangères.

« Satisfait sur le trône, dit-il, V. M. ne l'est pas moins au sein de sa royale famille. Une union nouvelle, chère au cœur de V. M. et formée sous les auspices les plus favorables, va en augmenter le nombre et les vertus. »

Le nombre de quoi? de la famille du roi? On ne dit pas le nombre d'une famille, mais le nombre des membres d'une famille. Peut-être ce diplomate a-t-il voulu dire le nombre et les vertus des auspices? La phrase n'est correcte qu'à cette condition.

Heureusement l'orateur suivant est un académicien. Voici venir M. Pasquier en simarre. M. Pasquier est, comme vous le savez, cet honnête ministre qui fut comblé des bienfaits de l'empereur, et qui, le jour de l'invasion des alliés en 1815, expédia, d'accord avec eux, des ordres pour que la statue de Napoléon fût précipitée du haut de la colonne. Nous rappelons cela parce qu'il nous semblait que M. Pasquier avait été comblé durant des années des faveurs impériales, et que le commencement de son discours nous en fait douter.

« Les sentiments de la chambre des pairs, dit M. le chancelier, sont surtout dictés par la reconnaissance, non celle qui s'obtient par les bienfaits d'un jour, quelque signalés qu'ils soient, quelque largement même qu'ils puissent être accordés; le souvenir s'en efface trop facilement. Notre gratitude repose sur une base bien autrement solide. »

On voit que le jour de l'an a ses licences, et qu'on peut faire ce jour-là des promesses à la façon de celles qu'on faisait avant 1815. La couronne n'en a pas ri, et peut-être y a-t-elle ajouté foi. Voulez-vous des flatteries à bout portant? Écoutez ceci :

« Nous voyons en vous, sire, le bienfaiteur non seulement de notre âge, mais de ceux qui le doivent suivre. Ils vous placeront, n'en doutons pas, au premier rang parmi ces hommes d'élite, parmi ces princes que la providence tient en réserve, qu'elle envoie quand leur jour est venu, et auxquels elle donne pour mission de

tout reconstituer, de tout raffermir quand tout a été ébranlé, de rendre à l'ordre public et légal cette force et cette vitalité, sources de toutes les prospérités, et sans lesquelles aucun bien-être ne saurait être assuré nulle part. Est-il une plus belle gloire que celle-là? »

M. Pasquier parle d'ordre légal comme M. le nonce du pape, et comme lui il oublie la liberté. C'est une flatterie de plus pour ceux qui l'écoutaient. M. Pasquier fait d'une pierre deux coups, et son encensoir porte assez de parfums monarchiques pour le roi des Français et pour la reine Victoria : « Que s'il était permis, pour confirmer cet espoir, de s'aider du prestige attaché à certains présages, nous aimerions à les aller chercher dans cette mémorable rencontre où d'augustes sympathies se sont naguère si hautement déclarées. » La reine d'Angleterre sera satisfaite de cet hommage; mais, nous le demandons, est-il digne d'un chancelier de France de venir célébrer comme une faveur pour la France les sympathies que la reine d'Angleterre est venue apporter à la monarchie? Quelqu'un pense-t-il que dans la prochaine adresse du parlement, celui-ci doive chercher des présages pour la félicité des Anglais dans les sympathies hautement déclarées du roi des Français pour la reine Victoria? Non, assurément; ni le parlement ni le lord maire, ni aucun des hauts fonctionnaires d'outre-mer ne tiendrait un pareil langage sans blesser justement la nation.

La fin du discours n'est pas moins curieuse. C'est une allusion au mariage du prince de Joinville. Chacun croyait que le prince était allé tranquillement au Brésil épouser la princesse Francesca, après avoir dû toutefois épouser la princesse Jannaria. On voyait là une course très-ordinaire, un voyage comme tout particulier, prince ou non, en peut faire. Eh bien! on s'est trompé. Le prince est un autre Christophe Colomb, avec une nuance de Télémaque et de don Juan, mais de don Juan finissant bien : « Une grande satisfaction, que la chambre des pairs a vivement ressentie, vous a été donnée par l'union qu'a récemment contractée l'un des princes vos fils. Dans la carrière où sa précoce habileté, où son infatigable ardeur, où son heureuse audace lui ont valu si promptement d'éclatants succès, tout devait lui réussir, puis-je en poursuivant le cours des travaux qu'il se lui imposait, il s'est vu conduit de rivages en rivages jusqu'à celui où il devait rencontrer, d'où il devait amener la jeune princesse si digne, etc. » Ce passage fera mourir de chagrin M. Séguier qui ne l'avait pas sans doute oublié et qui se voit ainsi devancé. Mais M. Séguier prendra peut-être sa revanche dans le champ de l'idylle.

Le ministère a fait répondre au roi qu'il était ému de ce discours à tel point qu'il se sentait peu capable d'y répondre comme il voudrait. Le ministère a oublié que les discours étant communiqués la veille au roi, l'émotion ne peut plus être qu'une affaire de convention, puisqu'il n'y a pas de spontanéité.

M. Sauzet nous a rappelé son filandreux discours d'installation. C'est le même optimiste, la même satisfaction de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il touche (y compris les 80,000 francs de présidence). M. Sauzet admire le large mouvement social qui se déploie de toutes parts, et il se félicite que le discours du trône annonce le retour de l'équilibre financier. Annonce prématurée! M. Sauzet le sait bien. M. Sauzet n'ignore pas que nos finances sont engagées pour dix ans, que l'équilibre entre les recettes et les dépenses n'est même réalisable dans dix ans qu'autant qu'aucune circonstance ne nous obligera à des sacrifices extraordinaires, et que par exemple on n'aura pas à grossir aux dépens du budget l'ivoire énorme de la famille régnante par une nouvelle dotation. Ne souriez-vous pas aussi en entendant M. Sauzet parler des impressions de joie et d'espérance qu'a laissées M. le duc de Nemours dans son voyage? L'hyperbole est forte, et M. Pasquier, qui n'a pas ménagé l'adulation, s'est abstenu, lui, de dire un seul mot, même par allusion, au triste voyage du prince.

Vient ensuite M. Martin (du Nord), le courtisan de Louis XVIII et de Charles X, l'homme des annonces judiciaires et de la complaisance morale; il célèbre la gloire si pure qui couronne toujours un règne libéral et pacifique. Le ministre loue la politique ferme, intelligente et nationale qui honore tous les dévouements au pays, encourage le développement de toutes les idées morales, et féconde, par le respect des lois, tous les garants de la vraie grandeur des états.

Or, de deux choses l'une : si cela s'adresse à la politique du roi, que devient la fiction constitutionnelle? s'il ne s'agit que de la politique du ministère, il faut avouer que M. Martin n'est pas modeste.

L'archevêque de Paris s'est borné à des vœux qui ne dépassent pas l'étendue de ses attributions. Il demande que l'empire de la foi et des vertus chrétiennes s'étende et s'affermisse. Il aurait pu souhaiter que ses confrères de l'épiscopat donnassent l'exemple de ces vertus, en ne publiant pas des livres, tantôt d'une acreté bilieuse, tantôt d'une révoltante immoralité. Quant à lui, M. Affre n'a rien

à solliciter qu'on ne lui accorde, et ses bénédictions ne sont qu'un légitime remerciement. N'a-t-il pas encore tout-à-l'heure obtenu que le gouvernement ne prêtât point à l'inauguration de la statue de Molière la solennité de son concours et de sa présence?

Bulletin de la Bourse de Paris du 2 janvier 1844.

Cinq pour cent	123 90	Trois pour cent belge	710 »
Quatre et demi pour cent	104 65	Banque belge	710 »
Quatre pour cent	82 20	Caisse Lafitte	» »
Trois pour cent	3217 50		
Actions de la Banque	107 »		
Obligations de Paris	104 5/8		
Rentes de Naples	29 1/2		
Etats Romains	105 0/0		
Dettes actives d'Espagne			
Cinq pour cent belge			

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen	842 50
Paris à Orléans	845 75
Rouen au Havre	642 50
Strasbourg à Bâle	212 50

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne sont importantes. Le ministre de grâce et justice a lu au congrès, dans la séance du 27 décembre, et au sénat, le décret suivant :

« Moi, Isabelle II, usant des pouvoirs que me concède l'art. 26 de la constitution, et l'avis de mon conseil des ministres entendu, je décrète ce qui suit :

» ARTICLE UNIQUE. Sont suspendues les séances des cortès dans la présente législature.

» Au palais, etc. »

Cette résolution avait été adoptée la veille en conseil et tenue très-secrète. Pendant la suspension, le ministère se propose de continuer la perception des contributions; il publiera un décret tenant lieu de la loi qui était soumise aux cortès relativement aux ayuntamientos et aux députations provinciales; il pourvoira de la même manière à l'organisation de la garde nationale. Ensuite il réunira les cortès, leur demandera un bill d'indemnité, et, s'il ne l'obtient pas d'eux, il les dissoudra. Pendant la suspension, la reine Christine sera arrivée à Madrid et s'y sera installée au milieu de ses séides et de ses favoris. Tel est le plan de la faction qui gouverne l'Espagne.

—M. Olozaga est décidément parti en Portugal. Les officiers de la milice de Bejar vont, suivant l'Eco del Comercio, adresser à M. Olozaga et à M. Castro une adresse de félicitations. Le même journal, au surplus, est revenu sur le compte de Christine avec une souplesse qui prouve que la rédaction est changée ou achetée.

Les nouvelles les plus récentes de la Méditerranée portent que de tous côtés on est à la poursuite des pirates. On craint qu'ils ne soient passés dans l'Océan. S'il en est autrement, de grandes chances se présentent pour qu'ils soient atteints. Plusieurs bateaux à vapeur français, anglais et turcs, et un bâtiment de guerre américain, se sont mis en croisière et courent sur toutes les voiles qu'ils aperçoivent.

Six cadavres sans têtes ont été rencontrés à la mer. On pense que ce sont les corps des marins qui montaient la barque douteuse dont on a annoncé l'apparition vers les côtes de Malaga. L'occasion de ces actes horribles, on se rappellera sans doute ce qui se passa il y a sept ans en Amérique. La piraterie exerçait là de grands ravages; on en avait fait une spéculation commerciale. Plusieurs maisons n'avaient pas craint d'y prendre part, ainsi qu'en temps de guerre on s'intéresse dans des corsaires qui sont les auxiliaires de l'armée navale.

Le concours de ces maisons était d'ailleurs très-utile aux forbanes, en ce qu'elles leur donnaient connaissance des expéditions dont elles avaient la consignation et indiquaient l'époque présumée de arrivages. De la sorte averti, le bâtiment pirate sortait peu de temps à l'avance et se tenait sur la route que devait suivre le navire marchand pour joindre sa destination. Le malheureux tombait inévitablement dans ce piège affreux; l'équipage était assassiné, les marchandises pillées, et, au moyen de trous pratiqués dans la coque du bâtiment, on le coulait avec ce qu'on n'en avait pas retiré, pour ne pas trop s'embarasser. Cette besogne terminée, le pirate, à l'aide des papiers du capitaine massacré, allait mettre à terre et vendre sa cargaison, quelquefois même plusieurs cargaisons réunies.

Cependant la fréquence de ces sinistres éveilla les soupçons. Une frégate américaine alla s'établir dans le port de la Havane et se mit à surveiller tous les mouvements maritimes. Un jour, un brick-golette sortit, dont la mission ne paraissait pas très-bien justifiée. La frégate le laissa filer, puis elle se mit sur ses traces; elle l'atteignit au moment où le forban (car c'en était un) consumait un nouveau crime. Le lendemain, la frégate rentrait à la Havane avec une trentaine d'hommes perdus à ses verges!... Depuis lors, il ne s'est guère commis d'actes de piraterie à l'entrée du golfe du Mexique.

fices : « Je suis tout ce qui est, tout ce qui a été, tout ce qui sera ; nul mortel n'a soulevé mon voile. »

Ce dieu dont nul mortel n'a soulevé le voile se révèle par trois grandes manifestations : Ammon, celui-là même qui est nommé Jupiter-Ammon par les Grecs, lequel enfante les idées et les types des choses; Ptah le créateur ou Démurge qui les réalise, et enfin Osiris, la source de tout bien et de toute vie. En d'autres termes, la Puissance, la Sagesse, la Bonté, voilà les trois personnes de cet être inaccessible. Les prêtres l'invoquent sous le nom d'Ammon ou de Knef; mais pour le peuple il est Osiris, le dieu de la bonté, le bon dieu. Il faut observer qu'Osiris est tantôt considéré comme l'Etre suprême, tantôt comme une de ses incarnations en tant que principe de vie. C'est ainsi qu'on le prend quelquefois pour le Nil et qu'on prend le Nil pour lui. Typhon, le dieu des déserts brûlants et des rivages desséchés, lutte contre lui d'une lutte acharnée et lui livre des batailles sans trêve ni merci. Deux fois l'an l'Egypte se rachine et se couvre de riches moissons, et deux fois Osiris mort renaît à la lumière; deux fois Typhon revient avec les frimas du ciel ou les vents du désert, et deux fois Isis, l'épouse désolée d'Osiris, deux fois Isis altérée se lamente, et deux fois des voix éplorées s'échappent en accents lamentables du fond de tous les sanctuaires en s'écriant : « Le dieu est mort ! le dieu est mort ! »

C'est ainsi que, dans la théologie égyptienne, les dieux représentent tous les grands phénomènes physiques et moraux; c'est ainsi que l'infini s'y manifeste, non pas tout d'un coup, mais par des émanations successives. Ces émanations sont infinies en nombre afin qu'elles puissent combler l'abîme qui sépare l'infini du fini. Manéthon et Diodore comptent trois grandes séries de dieux. La première comprend les huit grands dieux immatériels et inaccessibles qui occupent le ciel fixe; dans la seconde, douze dieux, engendrés par les premiers, président aux révolutions des astres, et engendrent, à leur tour, les dieux terrestres qui gouvernent le monde, les agents subalternes, démons, génies, qui président aux rapports de l'âme et du corps, et veillent à la fois sur celui-ci et sur celle-là. Telle est la religion égyptienne. Elle est une pyramide qui, à partir de l'unité comme de son sommet, va se développant jusqu'à la base. Ce que les philosophes de notre temps, les Schelling, les Hegel, considèrent comme des abstractions, les révélateurs des anciens jours le personnifient. C'est ainsi que tous ces régnes des dynasties divines, qu'on s'est plu à accumuler outre mesure, ne signifient pas autre chose que l'Etre infini sortant de sa plénitude pour s'étendre au dehors. Une des dernières conditions qu'il revêt est la condition humaine, et c'est en qualité d'homme

qu'il meurt et ressuscite sans cesser d'être dieu.

L'idée de l'Etre infini ne brille pas d'un moins vif éclat dans les religions de l'Asie occidentale et dans celle de la Phénicie en particulier. On y voit bien un Apollon, un Hercule, un Bacchus, et beaucoup d'autres dieux qui, au premier abord, paraissent opposés entre eux; mais ils ne sont, en réalité, que les faces diverses d'une seule et même chose, du soleil considéré dans ses phases successives. Celui-ci représentera le soleil de l'Orient se levant dans sa jeunesse et dans sa force, et remportant de tous côtés de faciles triomphes; celui-là sera le soleil de l'Occident dressant avec effort sur le sol ses pénibles trophées, et rendant sans répit ni repos ses combats solitaires. Il y a plus que cela, ce soleil lui-même, de quelque nom qu'on le nomme, n'est pas autre chose que le premier né de l'Etre infini, créateur du ciel et de la terre.

La religion de Carthage, cette célèbre colonie de Tyr, offre beaucoup de rapports avec celle de la Phénicie et avec celle de la Judée : elle adore, comme la première, le dieu-soleil sous le nom de Baal ou de Bel, et, comme la seconde, elle reconnaît un dieu mystérieux dont elle craint de proférer le nom, et qu'elle se contente d'appeler l'ancien, l'éternel, le seigneur.

Passons à la Grèce et à Rome, ces deux phares éclatants de l'ancien monde. Comment la divinité y est-elle conçue ? une ou multiple ? finie ou infinie ? C'est ce qu'il s'agit de déterminer.

Dans la Grèce pélasgique régna d'abord un dieu sans nom, sans figure, sans attributs, sans temple; mais bientôt il revêtit des formes moins indéfinies dans les sanctuaires de Samothrace et de Dodone, et s'ébrancha, pour ainsi dire, en cette éternelle triade par laquelle l'homme a partout et toujours caractérisé les énergies essentielles de Dieu en le faisant à l'image de lui-même. Homère, Hésiode et leurs contemporains pénétrèrent plus avant, et ne laissèrent flotter dans la vague et l'indétermination aucun des attributs de l'Etre suprême; ils les distinguèrent avec une admirable précision et les personnifièrent avec un éclat incomparable. Mais les dieux d'Homère et d'Hésiode ne sont que des hommes agrandis et idéalisés, des hommes plus forts, si vous voulez, plus agiles, d'une taille plus haute, d'une plus éblouissante beauté, habitant des palais plus superbes, et se nourrissant d'aliments meilleurs que les mortels, mais des hommes enfin : de sorte qu'on est porté à se demander si des dieux de Samothrace aux dieux homériques il y a eu progrès ou chute religieuse.

Sans aucun doute il y aurait eu chute religieuse si l'idée de l'unité de Dieu avait disparu dans cette brillante personnification de ses attributs principaux; mais il n'en est rien. Au-dessous de cette multitude de dieux

trône un dieu supérieur à tous, qui d'un mouvement de ses sourcils fait trembler l'Olympe tout entier. C'est le Jupiter d'Athènes et de Rome. L'art ancien nous le représente sous la forme d'une statue qui a trois yeux, dont l'un est fixé sur le ciel, l'autre sur la terre et le troisième sur les enfers; son visage est tourné vers l'orient, et il tient la foudre d'une main et de l'autre son aigle symbolique. La poésie le caractérise encore mieux. Il faut lire le chant orphique que Stobée nous a transmis, dans lequel il est nommé le premier et le dernier, la tête, le milieu et la fin, le roi du monde et le créateur de toutes choses.

Les attributs moraux de Jupiter ne sont pas plus méconnus que son essence. Il est invoqué comme le foyer des vérités morales et politiques; les rois de la vieille Grèce se donnaient pour ses descendants, et cherchaient à légitimer leur pouvoir par une sorte de droit divin. Plus tard, dans les cités républicaines, il devient le dieu de l'assemblée du peuple; il a sa statue sur la place publique d'Athènes; on l'invoque dans toutes les transactions comme le dieu de la loyauté et de la bonne foi; il préside aux rapports qui unissent entre eux les parents et les alliés; il est à la fois le vengeur du parjure, le dieu de l'amitié et le gardien de la propriété. Si bien que l'état et la famille portent, pour ainsi dire, sur lui comme sur leur base.

Quand tous ces attributs furent bien déterminés, l'art essaya à son tour d'en donner une représentation nouvelle, et la gloire en fut due au ciseau de Phidias. Son Jupiter, qui fut placé à Olympie où tous les Grecs se rendaient à l'époque des jeux, avait une chevelure puissante, pour signifier l'attribut de la force; son front large et imposant, symbole de sa haute sagesse, et les contours adoucis de sa bouche divine exprimaient son ineffable bonté. Cette statue éloquent fit palpiter d'émotion non seulement les Grecs, mais encore leurs sauvages vainqueurs des bords du Tibre.

Il n'est plus besoin de parler de la religion de Rome. Tout le monde sait qu'elle emprunta à la Grèce son Jupiter, lui donna le nom d'Optimus, maximus, et le plaça au Capitole, le centre et le pivot de sa religion comme de sa puissance.

Pour le monothéisme des religions modernes, personne ne le met en question.

De toutes ces considérations il résulte que les données psychologiques présentées par M. Bouillier trouvent dans l'histoire une confirmation éclatante; que ce Dieu un et infini qu'il a reconnu dans la conscience individuelle a été reconnu par la conscience universelle et adoré par tous les peuples du monde.

Chronique.

LYON.

Nous n'avons pas eu encore de véritable hiver, et les propriétés des cultivateurs et des Mathieu Laensberg qui prétendaient que l'hiver serait extrêmement rude parce que quelques arbustes étaient entourés de plusieurs enveloppes naturelles, se trouvent jusqu'ici complètement démenties. Le mois de décembre n'a été marqué que par des brouillards très-épais, très-humides, qui semblent avoir répandu partout une grippe assez violente. Depuis six jours nous avons joui d'une température de printemps; le soleil brillait dans la journée, le soir le temps était doux et parfois très-clair. Aujourd'hui la pluie tombe, chassée par un vent de sud assez fort.

Ce temps ne serait pas sans danger, s'il devait se prolonger; mais on espère que la neige et les gelées du mois de février viendront arrêter la végétation et détruire les insectes, et surtout les rats, qui ont fait des ravages incroyables l'automne dernier dans toutes les campagnes qui environnent Lyon du côté de l'est.

— La Saône est extrêmement basse; elle est fort au-dessous de zéro à l'échelle du pont Tilsitt. Les dernières assises des quais et les enrochements qui environnent les piles de quelques ponts sont à découvert.

— Un ouvrier allemand, employé chez un facteur de pianos de notre ville, avait conçu une passion violente pour une jeune fille, domestique de ce dernier. Outre de la constance de cette fille à repousser ses propositions de mariage, son amour exalté s'était changé en une haine implacable contre elle; il avait été jusqu'à lancer des pierres à celle dont il n'espérait plus de vaincre les refus, et ses propos faisaient présager une vengeance contre laquelle on se tenait en garde.

Le 1^{er} janvier, sur les neuf heures du soir, une explosion se fit entendre dans la maison habitée par le facteur de pianos, et les premières personnes accourues trouvèrent le malheureux ouvrier expirant au bas de l'escalier; il venait de se brûler la cervelle. Au moment d'en finir avec la vie, il n'avait voulu faire qu'une victime.

— Le quai Saint-Georges est enfin éclairé depuis le pont Tilsitt jusqu'au port Sablet.

— M. le ministre de l'instruction publique vient, par une nouvelle circulaire, de rappeler aux comités locaux d'instruction primaire la disposition de l'art. 20 de la loi de 1833, qui leur prescrit de s'assembler au moins une fois par mois, en séance ordinaire, afin d'assurer la marche régulière du service et de délibérer sur les mesures à prendre pour la fixer. Non seulement ces comités négligeaient dans certaines localités de visiter les écoles placées sous leur surveillance, mais ils ne se réunissaient même pas régulièrement comme la loi l'exige.

ELECTIONS DE PRUD'HOMMES.

SOIERIES.

MM. les marchands-fabricants ont à élire : 1^o deux prud'hommes titulaires, en remplacement de MM. Pinoncelly et Peillon; 2^o un suppléant, à la place de M. Ricard.

Ces trois mandataires sont sortis le 31 décembre 1843. L'assemblée aura lieu le 29 janvier, à dix heures du matin.

Les élections à faire par MM. les chefs d'atelier comprennent les 3^e, 4^e et 5^e sections.

La 3^e section, qui aura à nommer un suppléant en remplacement de M. Perret, titulaire démissionnaire, se réunira dans la salle Henri IV, à l'hôtel-de-Ville, le dimanche 28 janvier, à neuf heures du matin.

La 4^e section, qui se réunira le même jour, à neuf heures et demie, dans la salle de la Bourse, aura à nommer un suppléant à la place de M. Charnier, titulaire sortant.

Le même jour, à dix heures du matin, se réunira dans une des salles du tribunal civil la 5^e section, appelée à nommer un titulaire en remplacement de M. Charles Bret, suppléant.

Les listes des marchands-fabricants et chefs d'atelier ayant droit de voter seront arrêtées provisoirement le 10 janvier prochain. Les huit jours suivants il sera statué, en conseil de préfecture, sur les réclamations présentées, et la clôture définitive aura lieu le 19 du même mois.

Il importe donc que les électeurs s'assurent s'ils ont été inscrits sur les listes et qu'ils réclament en temps utile.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ

du 1^{er} au 31 décembre 1843.

Effectif au 1 ^{er} décembre 1843.....	265
Admis pendant le mois.....	17
Sortis pendant le mois.....	16
Effectif au 1 ^{er} janvier 1844.....	266

—Voici le programme du deuxième concert du Cercle Musical :

- 1^o Symphonie en ut mineur. (Beethoven.)
- 2^o Duo de *Belisario*, chanté par MM. D. et R. (Donizetti.)
- 3^o Fantaisie pour la flûte, sur le *Domino noir*, exécutée par M. Donjon. (Tulou.)
- 4^o Chœur de *Marguerite*, dirigé par M. Jansenne. (Boieldieu.)
- 5^o Fantaisie pour le piano, dans le style moyen-âge, composée et exécutée par M^{lle} Joséphine Martin.
- 6^o Trio de la *Fête au village voisin*, par MM. D., R. et T. (Boieldieu.)
- 7^o La *Brise du soir*, sérénade en chœur, dirigée par M. Jansenne. (Carulli.)
- 8^o *Souvenirs de Beethoven*, exécutés par M^{lle} Joséphine Martin. (Prudent.)
- 9^o Morceau chanté par M. T.
- 10^o Ouverture de *Robin des Bois*. (Weber.)

DÉPARTEMENTS.

Nous nous empressons d'annoncer que le gouvernement s'occupe enfin sérieusement des améliorations à apporter au cours du Rhône. Notre correspondant de Paris nous écrit que M. le ministre des travaux publics a ordonné « qu'il serait formé à Lyon une commission dans le but de discuter et de présenter les moyens les plus propres à satisfaire aux besoins de la navigation du Rhône. »

Cette nouvelle nous est donnée comme officielle, et nous pouvons ajouter que la commission se réunira le 4 janvier à l'hôtel de la préfecture du Rhône. Elle est composée de huit membres, représentant chacun un des départements riverains du fleuve.

M. le ministre a fait choix de M. de Bernon, membre du conseil général de la Drôme, pour représenter notre département à cette réunion. Nous applaudissons à ce choix, parce que nous savons que nos intérêts seront bien défendus par cet honorable citoyen, dont le patriotisme nous est connu. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans la Revue de l'Ouest :

« Un événement affreux, qui a coûté la vie à trois personnes,

a eu lieu, mercredi dernier, à l'hôpital de Niort. Dans la matinée, le docteur Teilleux visita les aliénés; il remarqua un fou qui donnait quelques signes d'exaspération, il le calma, et, en sortant des cabanons, il pria une des sœurs de faire mettre la camisole de force à ce fou. La sœur répondit qu'elle n'avait qu'un seul infirmier, et qu'il n'était point assez vigoureux pour s'emparer de cet aliéné. L'ordonnance du médecin ne fut donc point exécutée, et il se retira sans avoir pu se faire obéir.

Entre onze heures et midi, le fou, dont l'exaspération n'avait fait qu'augmenter depuis le matin, profita du peu de surveillance qu'on exerçait sur lui pour monter sur un arbre et pour casser une branche énorme; il descendit, et, s'approchant d'un autre fou et se servant de sa branche comme d'une massue, il lui brisa le crâne; il courut sur un autre fou, et le malheureux éprouva le même sort. Un troisième fou tomba encore sous ses coups, et un quatrième était près de succomber, lorsqu'on accourut aux cris qu'avaient poussés les infortunées victimes. Le fou, ancien réfractaire vendéen, fit la plus énergique résistance; il fut impossible de l'approcher. C'est un homme de haute taille, nerveux, musclé, et d'une vigueur étonnante. Il brandissait autour de sa tête son énorme bâton, et il intimidait toutes les personnes qui l'entouraient.

Bientôt le médecin des aliénés, le juge d'instruction, le procureur du roi, les administrateurs de l'hôpital et la force armée arrivèrent. Le fou reçut un coup de pierre; il se retira alors dans son cabanon et menaça de tuer ceux qui le suivaient. Il paraît avec une grande adresse les coups de sabre ou de baïonnette qui étaient dirigés contre lui, et sa résistance paraissait ne pas pouvoir être vaincue. Quelques personnes, en voyant étendues au milieu de la cour les victimes de sa brutalité, voulaient qu'on en finit de suite avec ce fou, qui ressemblait à une bête féroce, et qu'on fit feu sur lui. Le docteur s'opposa à cet avis, et il demanda si on voulait s'en emparer à l'instant ou si on préférait attendre quelques heures.

On lui répondit qu'on désirait le saisir pour le mettre de suite dans l'impossibilité de faire aucun mal. Alors on apporta de la paille dont on remplit le cabanon, et on y mit le feu; la fumée devint en peu d'instants très-épaisse. Le brigadier de gendarmerie Paoli et le docteur se précipitèrent dans l'intérieur, et, suivis d'autres militaires, ils saisirent le fou qui s'était réfugié sous son lit; ils le portèrent au milieu de la cour, et on lui mit la camisole de force. On voulait se ruer sur lui et le tuer, mais on parvint à contenir l'indignation générale. Le docteur lui fit de fortes saignées, et on le transporta dans un cabanon.

— Au mois de novembre dernier, Nogisqua, Indien de la tribu des Potawatamy, près du lac Michigan, sur la frontière des Etats-Unis d'Amérique, mit en gage chez un marchand américain son habit et une partie de ses vêtements, afin de satisfaire sa passion immodérée pour l'eau-de-vie. Quelque temps après ce marchand offrit à Nogisqua de lui rendre son fusil et ses effets, et de lui donner encore une certaine quantité de liqueurs spiritueuses, si Nogisqua voulait lui donner un petit cheval poney de couleur café à la crème. Ce cheval appartenait à Riselda, femme de Nogisqua et fille de Baubich, chef de la tribu.

Nogisqua accepta la proposition; il enleva furtivement le cheval de sa femme Riselda, dont le nom, en langage du pays, signifie *Blanche Colombe*, et le livra au marchand américain.

La Blanche Colombe devint furieuse lorsqu'elle s'aperçut du vol commis à son préjudice; sa colère s'accrut encore lorsqu'elle vit revenir au camp Nogisqua complètement ivre. Elle menaça de le tuer. « Eh bien! répondit froidement Nogisqua en lui présentant son couteau à scalpel et en lui découvrant sa poitrine, *kina-pou!* (tue-moi!) » La femme de Nogisqua ne se le fit pas dire deux fois: elle plongea le scalpel jusqu'au manche dans la poitrine de son mari et l'étendit mort à ses pieds.

Baubich, père de la jeune Indienne, était absent à vingt ou trente milles plus loin. On lui envoya un exprès, et il revint à la hâte. Ce chef infortuné avait un triste devoir à remplir. D'après les lois de sa tribu, il avait droit de vie et de mort sur sa fille, l'une des plus belles et des plus jolies personnes du pays; dans cette affreuse conjoncture, il invoqua le Grand-Esprit, et crut entendre la divinité lui répondre: « Baubich, tu es juge suprême d'après les lois de tes ancêtres; prononce selon la justice. »

Cette vision dicta l'arrêt de mort de la Blanche Colombe; Baubich ordonna qu'elle serait livrée à Jonesi, frère de la victime, pour qu'il exerçât contre elle le terrible droit de représailles.

Jonesi, instruit qu'il pouvait exercer librement sa vengeance, commença par se mettre en prières et par se livrer à certaines pratiques religieuses que les missionnaires lui ont enseignées; il a ensuite aiguisé son scalpel et s'est rendu au milieu du camp où la Blanche Colombe était agenouillée au milieu de femmes de sa famille qui pleuraient et se lamentaient. Saisissant l'infortunée Riselda par ses longs cheveux noirs flottants, il lui a fait sur le front une incision cruciale, puis il lui a enfoncé la lame dans le sein. Il lui a ainsi infligé le même genre de mort qu'elle avait fait subir à Nogisqua. Inondée de son propre sang, la Blanche Colombe est tombée toute palpitante devant son bourreau. Les parents de la suppliciée ont fait retentir l'air de cris déchirants, et l'on a ensuite rendu les derniers devoirs au mari et à la femme. Les deux cadavres ont été enterrés l'un auprès de l'autre dans le sable au bord du lac. Un monceau de terre indique seul le lieu de leur sépulture.

— On écrit de Beaume, canton de Zurich (Suisse) :

« Un conseiller de canton, M. Sporri, et sa femme penchaient déjà depuis longues années vers les mystiques doctrines du piétisme, lorsque, en 1839, une femme nommée Marguerite Regeli, qui se qualifiait de prophétesse de la secte piétiste et qui faisait métier de prédire l'avenir à quiconque lui donnait ce qu'elle appelait une aumône en faveur du Saint-Esprit, fut arrêtée par la police de Beaume et condamnée pour vagabondage à quelques jours de prison.

Après que la femme Regeli eut subi cette peine, les époux Sporri la recueillirent chez eux et la traitèrent comme un membre de leur famille, et depuis cette époque on remarquait qu'ils s'enfonçaient de plus en plus dans la mysticité et qu'ils passaient presque tout leur temps à raffiner sur les matières de dévotion, et notamment à chercher à approfondir le sens caché des passages de la Bible; le tout sous la direction et à l'aide de la femme Regeli, qu'ils nommaient la Divine Voyante (*goettliche Scherinn*.)

Dans les premiers jours de décembre, les époux Sporri s'aperçurent qu'une petite théière d'argent leur avait été soustraite. Ils s'adressèrent aussitôt à la femme Regeli, dans les dires de laquelle ils avaient une croyance illimitée, et ils la prièrent de leur indiquer l'auteur de ce vol. La femme Regeli désigna sur le champ la nièce de Mme Sporri, orpheline âgée de huit ans et demi, que cette dame avait recueillie depuis environ deux mois, et qu'elle élevait avec les plus grands soins.

Marguerite (c'est le nom de l'enfant) fut interrogée, et elle déclara que la théière lui avait été donnée par la Voyante pour

lui servir de jouet, et qu'elle l'avait cachée, après quoi elle courut chercher cet objet et le rendit aux époux Sporri.

Ces derniers demandèrent à la femme Regeli s'il était vrai qu'elle-même eût donné la théière à Marguerite. Cette femme leur répondit que non, en soutenant fortement que l'enfant avait volé cette pièce d'argenterie; et elle ajouta qu'elle avait remarqué dans Marguerite un grand nombre de penchants vicieux qui révélaient de la manière la plus évidente que cette enfant était possédée du diable, et que pour sauver son âme il faudrait sans retard l'exorciser.

Les époux Sporri acceptèrent avec empressement ce conseil, et prièrent la femme Regeli de présider elle-même à cette opération.

La femme dit que le diable ne quitterait sa proie que lorsqu'il s'y trouverait contraint par les plus fortes souffrances physiques.

Alors les époux Sporri et la femme Regeli soumièrent la pauvre petite Marguerite aux tortures les plus atroces; ils la fouettèrent plusieurs fois par jour, tantôt avec des cordes à nœuds, tantôt avec des verges, tantôt avec des bâtons, et quelquefois même avec des épines; ils lui brûlèrent la plante des pieds avec des fers à repasser chauffés à rouge; ils la faisaient jeûner pendant deux ou trois jours de suite; ils la faisaient coucher attachée au plancher et enveloppée dans une chemise hérissée en dedans d'épingles dont les pointes pénétraient dans les chairs, et, durant le temps que l'enfant souffrait ainsi, ils prononçaient par intervalles, à haute voix, des prières et des formules fanatiques.

Après avoir ainsi maltraité Marguerite pendant une dizaine de jours, les époux Sporri demandèrent à la femme Regeli si le diable était parti. A quoi la prétendue prophétesse répondit, en haussant les épaules et d'un ton mystérieux, qu'il tenait encore entre ses griffes l'âme chrétienne de Marguerite, et qu'il y avait nécessité de recourir au grand moyen décisif, celui de plonger l'enfant dans un bain d'eau bouillante.

Cette infernale opération allait être exécutée, et déjà tous les préparatifs avaient été faits, lorsque heureusement la police, qui venait d'être instruite de ce qui se passait chez les époux Sporri, y envoya des agents. Les époux Sporri et la femme Regeli ont été arrêtés.

La petite Marguerite a été portée à l'hôpital. Elle se trouve dans un tel état d'atonie que les médecins désespèrent de ses jours.

— On lit dans l'*Impartial* de la Meurthe (Nancy) du 29 décembre :

« Un de nos compatriotes dont le nom était européen, M. Mathieu de Dombasle, membre correspondant de l'Institut de France, officier de la Légion-d'Honneur, président honoraire de la société d'agriculture de Nancy, est mort avant-hier, à trois heures du soir, des suites d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 66 ans.

M. Mathieu de Dombasle était un homme supérieur qui avait pour ainsi dire créé la science de l'agriculture en France. Il en avait exposé les règles, réuni les préceptes dans un livre célèbre, écrit avec talent, souvent avec éloquence, et qui a fait sa renommée, les *Annales de Roville*.

Depuis quelques années, M. de Dombasle s'était retiré de la vie des expériences et des essais pour se livrer à la spéculation et à l'étude. Il aimait à consacrer les instants que lui laissait la souffrance à la solution de ces grandes questions d'économie sociale qui préoccupent les esprits. Un volume de *Mélanges*, publié il y a quelques mois, contient le résultat de ses dernières méditations.

M. de Dombasle laisse un nom célèbre, auquel s'attachera la reconnaissance publique, excitée par la nature de ses travaux utiles et par l'importance de ses découvertes. Quant aux regrets de ceux qui l'ont connu, les qualités privées de M. de Dombasle expliquent leur vivacité et leur amertume. »

Nouvelles Étrangères.

ÉGYPTE.

ALEXANDRIE, le 23 décembre. — Je vous écris par l'*Alecto*, qui repart aujourd'hui avec les malles de Bombay, arrivées à Suez le 19 du courant. Vous apprendrez par les journaux de Bombay que le Scinde est toujours le théâtre de grands mouvements insurrectionnels et que les Anglais s'y tiennent sur un qui-vive perpétuel.

Les fièvres ont fait de grands ravages dans l'armée britannique, et l'on dit même que le choléra-morbus a frappé dans un corps de 12,000 hommes 9,000 individus. On ajoute que ces maladies ont perdu de leur gravité à mesure que les chaleurs ont diminué. On parle d'une assez grande quantité de coton des Indes vendue en Chine.

Le bateau à vapeur de Bombay a apporté soixante-dix-huit passagers; celui de Calcutta en avait amené cinquante-huit, et le *Liverpool* a transporté de Malte à Alexandrie cent autres passagers se rendant aux Indes. Vous pouvez juger par là du mouvement qui règne ici.

Le paquebot de Beyrouth, qu'on attendait depuis plusieurs jours, n'est entré dans notre port que le 19, avec de fortes avaries causées par le mauvais temps. Les nouvelles qu'il a apportées sont dénuées d'intérêt. On paraissait content à Beyrouth de la satisfaction que le consul de France à Alep avait obtenue pour l'affaire de M. Bernier. On a exilé les coupables, que le pacha avait eu soin de tenir cachés dans la ville. La santé est toujours bonne ici. Le pacha est toujours dans la Haute-Egypte et son fils Ibrahim au Caire.

Le gérant responsable, B. MURAT.

A MM. les Lyonnais.

Messieurs,

La malveillance de certains industriels en serrurerie, tant à Paris qu'à Lyon, s'est occupée à inventer et à répandre un conte absurde à mon sujet, qui est de nature à me perdre dans l'opinion publique. Lesdits industriels vont disant qu'un de mes coffres-forts, dans lequel j'aurais en fermé deux mille francs, aurait été ouvert après un défi de ma part, et que la personne qui l'aurait ouvert aurait ainsi gagné légitimement les deux mille francs qui y étaient renfermés d'après les conditions du défi.

Je déclare que cette fable qui s'est répandue est de la plus insigne fausseté. Oui, depuis 1834, j'offre deux mille francs à quiconque ouvrira une de mes caisses coffres-forts en présence d'une commission assemblée à la Société d'encouragement, afin qu'il soit procédé avec ordre et justice; la personne qui voudra accepter le défi ainsi formulé gagnera les deux mille francs, mais ils sont encore à gagner.

En 1837, mes deux chefs d'atelier ont été sollicités par mes confrères, qui leur ont offert beaucoup d'argent, pour se faire livrer les moyens d'ouvrir une de mes caisses; mes ouvriers ont cédé: le 28 octobre 1837 ils ont livré à mes adversaires les renseignements nécessaires. Néanmoins, après plusieurs essais, mes adversaires n'ont pu venir à bout de leur œuvre; il a fallu que l'ouverture de mon coffre-fort se fit par mes ouvriers eux-mêmes, qui m'avaient quitté la veille. Mais au moment de signer le procès-verbal de cette ouverture, les maîtres serruriers, mes confrères, voulant le signer comme si c'étaient eux qui avaient ouvert la

caisse, M. le baron Séguier s'aperçut de cette supercherie; il exigea la signature de mes ouvriers. Il fut ainsi reconnu que j'avais été victime d'une tentative d'escroquerie de la part de mes ouvriers d'accord avec mes confrères. Ainsi mes deux mille francs sont toujours offerts à celui qui parviendra à ouvrir mes fermetures de caisses coffres-forts.

J'ai compris et je désire que tout le monde comprenne que l'illusion est la source de tout mécompte et qu'il ne faut admettre dans le commerce aucun moyen de sûreté si ce moyen offre au malfaiteur une seule voie qui puisse favoriser ses tentatives criminelles. C'est en me pénétrant bien de cette idée que je suis arrivé à confectionner des moyens de sûreté qui ne laissent rien à désirer.

A Lyon, place du Concert, en face du pont Lafayette; à Paris, rue Richelieu,

Etude de M^e Arnoux, avoué à Lyon, place Saint Jean, n. 8.

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
Au l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
AU PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,
le samedi treize janvier mil huit cent quarante-quatre,
depuis dix heures du matin jusqu'à
la fin de la séance,

en cinq lots, sauf enchères générales:

en premier lieu, sur les premier et deuxième lots;
en second lieu, sur les troisième et quatrième lots;
et enfin une enchère générale sur les quatre premiers lots réunis;

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située en la commune de Caluire, cours d'Herbouville, faubourg de Lyon,

Appartenant à M. Didier Petit, sa mère née Leman de la Barre;

COMPRENANT :

1° Une maison composée de plusieurs étages;
2° Deux terrasses, dont l'une inférieure et l'autre supérieure, en partie voûtées, et formant de vastes magasins;

3° Des terrains en balme;

4° Diverses constructions et réparations.

Désignation sommaire.

Le premier lot se compose :
1° D'un rez-de-chaussée de dix-huit mètres de façade sur la grande route de Lyon à Strasbourg et à Genève, formant de vastes magasins surmontés d'une terrasse dallée, occupant une superficie de 351 12
2° D'une seconde terrasse dominant la précédente, occupant une superficie d'environ 189 72

Total de la superficie. 540 84

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de dix mille francs.

Le second lot se compose :

1° D'un rez-de-chaussée de vingt-trois mètres environ de façade sur la susdite grande route, formant de vastes magasins, surmontés d'une terrasse dallée, occupant une superficie d'environ 452 60
2° D'une seconde terrasse desservant la précédente, occupant une superficie d'environ 220 60

Total de la superficie. 673 20

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de quinze mille francs.

Le troisième lot se compose :

1° D'une vaste maison, dont le façade, en pierres de taille, est d'environ vingt-neuf mètres, où elle prend onze ouvertures tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage; une vaste cour règne derrière ce bâtiment avec ladite cour, lesquels occupent une superficie d'environ 845 95
2° D'un terrain ayant un vaste réservoir d'environ vingt à vingt-cinq mètres de longueur, sept de largeur et cinq de profondeur, avec d'abondantes eaux de sources, occupant une superficie d'environ 344 40

Total de la superficie. 1,190 35

Le quatrième lot se compose :

1° D'une maison en pierres de taille, dite Ancienne Orangerie Gayet, dont le rez-de-chaussée voûté forme des caves, de plus d'un mètre au-dessus du sol du cours d'Herbouville, et qui peuvent être converties en magasins, d'un premier étage prenant ses jours sur le cours d'Herbouville et sur une cour en terrasse au-dessus où il ne forme qu'un rez-de-chaussée, d'un entresol au-dessus, d'un second étage susceptible d'être divisé en deux étages, d'un troisième étage qui, par le fait de cette division, formerait un cinquième étage.

2° D'une construction formant magasin sur le cours d'Herbouville et terrasse au-dessus; l'étendue superficielle de la première et de la seconde partie de ce lot est d'environ 589 48
3° D'une terrasse dominant la précédente, de la superficie d'environ 214 20

Total de la superficie. 803 68

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs.

Le cinquième lot se compose :

1° D'un terrain en balme, complanté d'arbres, avec un mur de soutènement;
2° D'un passage ou escalier à trois étages, avec une chambre à deux étages; le terrain composant ce lot peut être employé à des constructions. Son étendue superficielle est d'environ 4,393 32

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de six mille francs.

NOTA.—S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^e Arnoux, avoué des poursuivants; à M^e Galliot et Pommeret, avoués des collicitants, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges.

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés avait été indiquée pour le samedi dix-huit novembre mil huit cent quarante-trois; mais, par jugement rendu en la chambre du conseil le vingt-cinq dudit mois de novembre, enregistré, cette adjudication a été renvoyée pour avoir lieu, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance siégeant à Lyon au Pa-

Institut Ophthalmologique.

AVIS AUX INDIGENTS.

M. LANDRAU, médecin-oculiste, fait savoir aux indigents que le cabinet de consultations pour toutes les maladies des yeux qu'il a établi depuis quelques mois à Lyon leur est ouvert tous les jours de onze heures à une heure. Ils y recevront tous les soins et tous les conseils nécessaires à leur guérison, et toutes les opérations de la chirurgie oculaire leur seront pratiquées gratuitement (opérations de la cataracte, du strabisme (yeux louches), de la fistule lacrymale, etc.).

On a réuni dans ce cabinet médical tous les instruments et appareils électriques nécessaires pour le traitement des paralysies de l'œil (gouttes-sereines, amauroses) par l'électricité et le galvanisme. Ce mode de traite-

ment, employé dans les cas opportuns, donne souvent des résultats inespérés, alors que tous les autres ont échoué.

Le cabinet est ouvert tous les jours de onze heures à cinq heures, cours de Broches, n° 1, près le pont de la Guillotière.

AVIS.—Le public est prévenu que l'on abonne à l'ECHO DES FEUILLETONS, par livraison, à 60 c. simple, et 75 c. avec gravures.

On trouvera au bureau des volumes pour étreintes, savoir : les trois années parues de l'ECHO DES FEUILLETONS, à 9 fr. 50 c., belle reliure, et 12 fr. 50 c., richement reliée.

La GALERIE DES FEMMES DE SHAKESPEARE, collection de 45 portraits, gravés sur acier, au prix de 16 fr., richement reliée.

Chez M. AUVRAY, rue de l'Hôpital, n° 37.

Etude de M^e Arnoux, avoué à Lyon, place Saint Jean, n. 8.

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,
Au l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
AU PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,
le samedi treize janvier mil huit cent quarante-quatre,
depuis dix heures du matin jusqu'à
la fin de la séance,

en cinq lots, sauf enchères générales:

en premier lieu, sur les premier et deuxième lots;
en second lieu, sur les troisième et quatrième lots;
et enfin une enchère générale sur les quatre premiers lots réunis;

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située en la commune de Caluire, cours d'Herbouville, faubourg de Lyon,

Appartenant à M. Didier Petit, sa mère née Leman de la Barre;

COMPRENANT :

1° Une maison composée de plusieurs étages;
2° Deux terrasses, dont l'une inférieure et l'autre supérieure, en partie voûtées, et formant de vastes magasins;

3° Des terrains en balme;

4° Diverses constructions et réparations.

Désignation sommaire.

Le premier lot se compose :
1° D'un rez-de-chaussée de dix-huit mètres de façade sur la grande route de Lyon à Strasbourg et à Genève, formant de vastes magasins surmontés d'une terrasse dallée, occupant une superficie de 351 12
2° D'une seconde terrasse dominant la précédente, occupant une superficie d'environ 189 72

Total de la superficie. 540 84

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de dix mille francs.

Le second lot se compose :

1° D'un rez-de-chaussée de vingt-trois mètres environ de façade sur la susdite grande route, formant de vastes magasins, surmontés d'une terrasse dallée, occupant une superficie d'environ 452 60
2° D'une seconde terrasse desservant la précédente, occupant une superficie d'environ 220 60

Total de la superficie. 673 20

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de quinze mille francs.

Le troisième lot se compose :

1° D'une vaste maison, dont le façade, en pierres de taille, est d'environ vingt-neuf mètres, où elle prend onze ouvertures tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage; une vaste cour règne derrière ce bâtiment avec ladite cour, lesquels occupent une superficie d'environ 845 95
2° D'un terrain ayant un vaste réservoir d'environ vingt à vingt-cinq mètres de longueur, sept de largeur et cinq de profondeur, avec d'abondantes eaux de sources, occupant une superficie d'environ 344 40

Total de la superficie. 1,190 35

Le quatrième lot se compose :

1° D'une maison en pierres de taille, dite Ancienne Orangerie Gayet, dont le rez-de-chaussée voûté forme des caves, de plus d'un mètre au-dessus du sol du cours d'Herbouville, et qui peuvent être converties en magasins, d'un premier étage prenant ses jours sur le cours d'Herbouville et sur une cour en terrasse au-dessus où il ne forme qu'un rez-de-chaussée, d'un entresol au-dessus, d'un second étage susceptible d'être divisé en deux étages, d'un troisième étage qui, par le fait de cette division, formerait un cinquième étage.

2° D'une construction formant magasin sur le cours d'Herbouville et terrasse au-dessus; l'étendue superficielle de la première et de la seconde partie de ce lot est d'environ 589 48
3° D'une terrasse dominant la précédente, de la superficie d'environ 214 20

Total de la superficie. 803 68

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs.

Le cinquième lot se compose :

1° D'un terrain en balme, complanté d'arbres, avec un mur de soutènement;
2° D'un passage ou escalier à trois étages, avec une chambre à deux étages; le terrain composant ce lot peut être employé à des constructions. Son étendue superficielle est d'environ 4,393 32

Ce lot sera mis aux enchères sur la mise à prix de six mille francs.

NOTA.—S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^e Arnoux, avoué des poursuivants; à M^e Galliot et Pommeret, avoués des collicitants, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges.

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés avait été indiquée pour le samedi dix-huit novembre mil huit cent quarante-trois; mais, par jugement rendu en la chambre du conseil le vingt-cinq dudit mois de novembre, enregistré, cette adjudication a été renvoyée pour avoir lieu, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance siégeant à Lyon au Pa-

lais-de-Justice, place de Roanne, le samedi treize janvier mil huit cent quarante-quatre, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance, au-dessus des mises à prix primitivement déterminées, et sur les mises à prix ci-dessus indiquées, nouvellement déterminées par le jugement du vingt-cinq novembre.

(5504)

ÉTUDE DE M^e DEPLACE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

CAPITAUX

A PLACER

Sur hypothèque par sommes de 4, 6, 10, 20, 30 et 40,000 fr.

A VENDRE,

DIVERS IMMEUBLES

à la ville et à la campagne,

Dans les prix de 10,000 fr. à 600,000 fr.

S'adresser audit M^e Deplace, notaire. (9956)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ situé sur l'une des plus belles places de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à l'Office de Publicité, rue Saint-Côme, n. 8, de midi à deux heures. (2312)

A vendre pour cause de maladie.

UN MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, QUINCAILLERIE, MERCIERIE et autres articles. Ce magasin est dans une des meilleures positions de Neuville, et il est très-achalandé.—S'adresser, pour les renseignements, à MM. Benoist frère et sœur, marchands de mercerie, grande rue Mercière, n. 27, et à Neuville, pour traiter, aux demoiselles Lyant. (414)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CORDONNIER bien achalandé, rue Grenette, 15. S'y adresser. (423)

A céder de suite.

UN OFFICE D'HUISSIER

À Mâcon (Saône-et-Loire).

S'adresser à M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Artoise.

S'adresser au bureau du Censeur.

GAZ ASTRAL.

L'administration générale a l'honneur de prévenir le public qu'étant aux approches du nouvel an, elle vient de recevoir dans ses magasins des assortiments considérables d'appareils de tous genres, tels que :

Lampes riches de toutes formes pour salons;

Lampes pour ateliers, imprimeries et fabriques;

Lampes de saie à manger et cuisine;

Lanternes de voiture et réflecteurs;

Appareils riches pour magasins, cafés, comptoirs et études.

Les personnes qui désireraient faire leurs choix sans se déranger pourront faire prendre, sans aucune rétribution, dans les magasins de l'administration, des modèles lithographiés de tous les appareils confectionnés, avec les prix en regard.

Le Gaz Astral offre une économie de :

47 p. 0/0 sur la bougie;

25 p. 0/0 sur la chandelle;

25 p. 0/0 sur l'huile;

et 40 p. 0/0 au moins sur tous les autres liquides brûlant en gaz.

Prix du Gaz Astral : 1 f. 10 c. le litre.

Magasins : place du Concert, 9.

— place Montazet, 1, vis-à-vis de l'Archevêché.

— place de la Croix-Rousse, 22.

— cours de Broches (Guillotière), 42.

— barrière de Vaise.

— et chez les principaux épiciers de la ville. (2302)

VIN DE BORDEAUX.

Propriétaire de vignoble à Margaux (Médoc), et voulant me former une clientèle dans cette ville, afin de trouver tous les ans le placement de mes vins, sans avoir recours au commerce de Bordeaux, je viens offrir ma récolte de 1837, en caisses de 12 bouteilles et au-dessus, à raison de 2 f. 50 c. la bouteille rendue à domicile sans aucuns frais.

Pour donner toute confiance, je m'engage à reprendre la quantité de vin vendue, si, après l'avoir dégusté, sa qualité n'était pas de toute satisfaction.

Demandez M. G. Balan, hôtel Saint-Louis, place de la Miséricorde, 5, à Lyon. (409)

GRAND

RESTAURANT

Place du Plâtre et passage Tholozan, au 1^{er}.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus; dîners au cachet à 1 fr. 10 c., et par abonnement au mois à 30 fr.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue et la célérité du service.

On trouvera bonne cuisine et carte très-variée. Potage, quatre plats au choix, demi-bouteille vin vieux du Beaujolais et trois desserts. (413)

LES RHUMES CATARRHES
et toutes les INFLUENZES

Dans les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mossel, pharmacien, et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4.

Nota.—Une médaille d'honneur en argent vient d'être décernée à M. GEORGES pour la supériorité de cette Pâte, et on ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant son étiquette et sa signature. (Il y a des contrefaçons.) (7815)

AVIS.—Le public est prévenu que l'on abonne à l'ECHO DES FEUILLETONS, par livraison, à 60 c. simple, et 75 c. avec gravures. On trouvera au bureau des volumes pour étreintes, savoir : les trois années parues de l'ECHO DES FEUILLETONS, à 9 fr. 50 c., belle reliure, et 12 fr. 50 c., richement reliée.

La GALERIE DES FEMMES DE SHAKESPEARE, collection de 45 portraits, gravés sur acier, au prix de 16 fr., richement reliée. Chez M. AUVRAY, rue de l'Hôpital, n° 37.

AVIS.

Un jeune homme âgé de vingt-un ans, nouvellement établi, et connaissant la partie de l'épicerie, désirerait trouver une place dans cette partie ou dans toute autre branche de commerce. Il donnera les renseignements convenables.

S'adresser chez M. Poncet, architecte, quai Fulchiron, n. 5. (422)

VINAIGRE DE TABLE.

Le seul dépôt des excellents Vinaigres de Table à l'Estragon dont l'inventeur, M. Degouvenain, membre de l'Académie de Dijon, a reçu, aux diverses expositions de Paris, trois médailles d'or, ne se trouve que chez GONDARD, place de l'Herberie, 9. (356)

SERVICE DES SUPERBES PAQUEBOTS NAPOLITAINS

pour

L'ITALIE, LA SICILE

ET MALTE.

François-Premier, 140 chevaux.
Marie-Christine, 150
Montgibello, 250
Herculanum, 300

A dater du mois de mai, les départs des 5, 15 et 25 ont été changés.

ILS ONT LIÉGÉS :

De MARSEILLE les 9, 19 et 29 de chaque mois;
De MALTE les 4, 14 et 24 de chaque mois.

MM. les voyageurs qui prendront leurs places pour la SICILE ou MALTE pourront séjourner pendant un mois à NAPLES, avec faculté de continuer leur voyage sur un des paquebots de l'administration, en se faisant inscrire au bureau un jour à l'avance.

Le paquebot de l'administration arrivant à MALTE le 12 du mois, MM. les voyageurs dont la destination sera pour l'INDE pourront profiter du bateau à vapeur anglais qui part le 13.

NOTA.—Ce nouvel itinéraire a été établi par l'administration dans le but de procurer à MM. les voyageurs qui purgent leur quarantaine à MALTE un moyen de départ aussi prompt que possible, la sortie de quarantaine ayant lieu les 3, 13 et 23. Ils n'auront plus à éprouver, comme par le passé, un retard de plusieurs jours avant de pouvoir effectuer leur retour en ITALIE ou en FRANCE.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et C^e, directeurs à Marseille, rue Tubaneau, 40. (2225)

Teindre les cheveux en les faisant croître et épaissir avait semblé un problème impossible à résoudre. Cette Pommade en démontre victorieusement la possibilité par ses prodiges journaliers. C'est la seule teinture en noir, blond et châtain qui donne aux cheveux tout l'éclat de la première jeunesse, sans laisser craindre les suites dangereuses des cosmétiques acridés.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Giraud, guérier de Paris, place Louis-le-Grand, 26, à côté l'hôtel de l'Europe. Cette maison, avantageusement connue pour le bon goût de ses marchandises, est toujours très-assortie en nouveautés pour toilette, articles de fantaisie pour cadeaux, gants, parfumeries, etc. (2219)

DRAGÉES ET PASTILLES

De Lactate de Fer, DE GÉLIS ET CONTÉ,

Approuvées par l'Académie royale de Médecine.

Pour la guérison des pâles couleurs, fluxus blanches, maux d'estomac et faiblesse de tempérament.

Pharmaciens dépositaires : LYON, Vernet, place des Terreaux; Carque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAÛNE, GIROUX;

SAINT-STAPHORIEN-SUR-BOISE, Briand; TARARE, Michel, Mandet; THIZY, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayot; BOURG, Béraud, Hoste; GEX, Giro; MONTLUEL, Coheux; MACON, Lacroix; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Ronbaud;

Mercier; SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermozon; TOURNON, pharmacie de l'hospice; GRENOBLE, Savoye, rue Lafayette; LE PEAGE, Offroy; VOIRON, Delange, Vienne, Viguière; et, dans chaque ville, chez les pharmaciens dépositaires des remèdes spéciaux.—Elles ne se vendent qu'en boîtes carrées revêtues de la signature Gelis et Conté. (3058—6680).

MESSAGERIES L'AGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

Vienne, Beaurepaire, Saint-Etienne, Rives.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreaux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

A DATER DU 1^{er} JANVIER 1844.

L'AGLE

PARTIR

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES DU MATIN. (7311)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue Poulaitier, 19.